

ÉCOLE DOCTORALE N° 480
Montaigne Humanités

Université Bordeaux Montaigne
Université de Bordeaux

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 14/02/2022



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Gilles Palsky, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Président : M. Gilles Palsky, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Expert(e)s : Mme Grazia Giacco, Université de Strasbourg
M. Romain Jalabert, Sorbonne Université
Mme Isabelle Von Buelzingsloewen, Université Lumière Lyon 2

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Andrea Del Lungo

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN FÉVRIER 2021 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JUIN 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale n°480 Montaigne Humanités (EDMH) est portée par l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) et est co-accréditée par l'Université de Bordeaux. Sous la qualification d'humanités, elle ne regroupe pas toutes les disciplines des sciences humaines et sociales (SHS) mais couvre un périmètre scientifique large, relevant de quatre domaines disciplinaires des sciences humaines et sociales (SHS3, SHS4, SHS5 et SHS6) et deux domaines des sciences et technologies (ST3 et ST5). L'EDMH fédère 17 unités de recherche : 6 unités mixtes de recherche (UMR), 10 équipes d'accueil et une unité mixte de service. L'EDMH délivre ainsi le doctorat dans 32 spécialités, dont 6 ont été créées depuis 2015. Les spécialités délivrées en architecture et paysage résultent d'une convention passée en 2018 avec l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

L'ED 480 est la seule de son établissement, résultant de la fusion de deux écoles doctorales antérieures. Elle n'est pas associée à d'autres ED au sein d'un collège, dans la mesure où, lors de la fusion des universités bordelaises en 2013, l'UBM n'a pas rejoint le nouvel établissement (Université de Bordeaux). L'UBM était membre de la Communauté d'universités et établissements (ComUE) bordelaise créée en 2015 mais celle-ci a été dissoute le 12 mars 2020, mettant fin à la coordination des études doctorales entre les établissements membres. L'UBM a été l'un des établissements porteurs de l'IdEx Bordeaux en 2012, ce qui lui a permis de bénéficier de financements dédiés au doctorat (formations, mobilités, prix de thèse). En 2019, l'UBM a été exclue du consortium de l'IdEx et ne bénéficie plus de ces ressources. L'EDMH s'efforce toutefois d'engager des coopérations en ayant participé par exemple au deuxième appel à projets des écoles universitaires de recherche (EUR). Sa proposition d'EUR n'a toutefois pas été retenue.

L'EDMH est importante en termes d'effectifs : près de 600 doctorants au total (entre 580 et 620 sur les 5 dernières années), environ 120 nouveaux inscrits chaque année et 187 encadrants titulaires d'une Habilitation à diriger des recherches (HDR). Les moyens, en termes de locaux et de personnel administratif, sont très satisfaisants. Le budget, de 98 000 euros par an, est en légère baisse. L'ED a un budget propre depuis 2020.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'ED

La gouvernance de l'EDMH est constituée d'un directeur, assisté d'un conseil conforme dans sa composition à l'arrêté de 2016. À ce conseil participent des « invités permanents », permettant de représenter toutes les unités de l'ED. Il n'y a pas de directeur adjoint et un bureau informel peut réunir tous les membres volontaires du conseil. La direction de l'ED met toutefois en avant la collégialité, permise par des échanges permanents avec le conseil. L'ED n'a pas établi de règlement intérieur, celui-ci étant à l'étude depuis qu'en janvier 2020 l'ED a retrouvé son autonomie.

L'ED dispose de vastes locaux dans la Maison de la recherche comprenant des bureaux, une salle des doctorants, une salle des thèses, deux salles de séminaires, des espaces de convivialité. Le personnel administratif, comprenant une responsable administrative (RA) et sept personnels des « bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé » (BIATSS), est d'une grande disponibilité, et son engagement assure un excellent fonctionnement. Le budget est considéré comme insuffisant et semble en effet faible pour une ED de cette taille. Sa répartition apparaît déséquilibrée : les dépenses des jurys de thèse pèsent pour beaucoup, tandis que les aides à la mobilité des étudiants ont nettement diminué. En revanche, l'ED est ouverte au financement des manifestations scientifiques proposées et organisées par les doctorants, pour 5 000 à 10 000 euros par an. Les financements IdEx n'ont pas été compensés par l'établissement.

La communication fonctionne bien, avec un site internet, des listes de diffusion, une lettre hebdomadaire, un livret du doctorant, une brochure synthétique disponible en plusieurs langues. Le site n'affiche pas la charte du doctorat ni la convention de formation, mais ces défauts sont mineurs et la communication interne ou externe est satisfaisante.

L'ED affiche une véritable politique scientifique, qui met en avant l'interdisciplinarité et s'appuie notamment sur la revue *Essais*, qu'elle édite. Cette revue offre aux doctorants l'opportunité de coordonner des numéros thématiques, de pratiquer des évaluations et une écriture scientifique. Cette politique s'est également illustrée par la participation active de l'ED à la construction d'une réponse à l'appel à projet EUR2, dont plusieurs axes étaient pilotés par des unités de recherche rattachées à l'ED.

Les procédures de recrutement des doctorants sont claires. Une commission d'admission est mise en place, à laquelle participent deux vice-présidents (recherche et relations internationales). L'ED ne signale pas de critères qui lui sont propres. Elle a établi un taux maximal de dix thèses par encadrant au maximum. Le dossier d'inscription comprend par ailleurs une déclaration de revenus du candidat à l'inscription.

Le taux de financement des thèses a légèrement augmenté, passant de 15 % à environ 18 %. Le nombre de contrats doctoraux alloué par l'établissement est stable. L'évolution est stable ou positive pour les autres types de financement, compensant la perte des contrats financés par IdEx. L'ED a réalisé un effort de diversification et s'efforce en particulier d'appuyer le montage des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Avec 35 % de doctorants salariés, le total des doctorants disposant d'un financement est proche de 55 %. On relève l'initiative particulièrement positive de financer les doctorants de quatrième année (dont le nombre est passé de 13 à 10), ce qui correspond davantage à la durée réelle des thèses en SHS. Pour les contrats doctoraux de l'établissement, les critères d'obtention sont clairs. Une première sélection est faite par les unités de recherche (UR), puis le conseil restreint se réunit en jury pour les auditions. Des auditions ont également lieu pour les contrats handicap et, depuis 2020, pour les contrats doctoraux de la région.

Les procédures d'accueil des doctorants sont satisfaisantes, bien qu'il n'y ait pas d'accueil spécifique selon les profils. L'ED et l'établissement ont mis en œuvre la charte du doctorat et la convention de formation, deux documents très clairs, fournis en annexe.

Le partenariat fonctionne bien avec les UR, qui contribuent notamment à la formation (sous forme de séminaires), au recrutement et au suivi des doctorants. Le projet EUR2, même s'il n'a pas été retenu, a permis le rapprochement avec des établissements d'enseignement supérieur bordelais (l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, l'Institut national polytechnique de Bordeaux, Sciences Po Bordeaux, l'École nationale supérieure des sciences agronomiques) et avec le monde professionnel. L'ouverture internationale, qui reste limitée pour une université de cette taille, doit encore être développée.

L'attractivité de l'ED est bonne, avec en moyenne la moitié des doctorants titulaires d'un master extérieur à l'établissement. On relève en particulier un nombre stable de doctorants venant des Écoles normales supérieures (ENS) de Lyon et d'Ulm. Parmi les diplômés extérieurs, on dénombre 56 % d'étrangers. Nous n'avons pas d'indication sur l'évolution de ces indicateurs. Sur la période, le nombre de cotutelles est de 71 à 73, soit 12 % des doctorats. Une gestionnaire est dédiée à la prise en charge des cotutelles. Il existe également une pratique de codirections internationales.

Encadrement et formation des doctorants

L'ED fait état d'une augmentation du nombre des inscrits (620 en 2017) suivie d'une réduction (582 en 2019/2020). On relève de même un recul d'une vingtaine d'inscrits en première année. Le potentiel d'encadrement est stable, de l'ordre de 187 ; toutefois 47 HDR (enseignants émérites) n'encadrent pas ou plus de thèses. Le nombre moyen de doctorants par encadrant est d'environ trois. La limite du taux d'encadrement à 10 est globalement respectée : seuls 2 encadrants dirigent 10 doctorants et 2 autres en dirigent 11. Une autre limite existe pour les premières inscriptions : pas plus de trois nouveaux inscrits par encadrant, ce qui est une excellente mesure. L'ED autorise l'encadrement des doctorants par des enseignants-chercheurs non-HDR, et offre une formation à l'encadrement, sous forme d'un séminaire.

Le suivi des doctorants fonctionne bien, avec des comités de suivi composés par les doctorants eux-mêmes et réunis à leur initiative. Le nombre maximal de cinq membres semble trop élevé. Il n'existe pas de grille ni de canevas des entretiens, les annexes ne fournissant qu'un imprimé du rapport. Les doctorants ont évoqué la lourdeur que représente pour eux la tenue de ces comités, mais ils en sont globalement satisfaits. Dans le cas de difficultés particulières, et pour tous les doctorants dont la durée de thèse dépasse cinq ans, la direction organise des entretiens pour cerner les problèmes et les résoudre. La charte du doctorat prévoit par ailleurs des dispositifs de médiation appropriés.

L'ED a établi une obligation de formation de 120 heures, dont 60 heures assurées par les UR. Les différentes activités du doctorant sont converties en heures, quelle qu'en soit la nature scientifique, selon une grille d'équivalences. Le doctorant compose son parcours sans autre obligation, sinon celle de suivre une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique. L'offre de formation est riche et diversifiée, comprenant l'implication dans la vie de l'ED, des initiatives doctorantes (journées d'études, ateliers de lecture) ou encore des compétences pour l'entreprise. On relève une offre substantielle de formations à distance (60 heures). Les formations donnent lieu à une évaluation sous la forme de questionnaires en ligne. Le succès des formations est avéré, se traduisant par un taux de participation des doctorants quatre fois plus élevé depuis 2015. Le retour des doctorants sur cette offre est positif mais ils regrettent le nombre de places insuffisant dans certaines formations, ouvertes aux étudiants de master.

Les animations auprès des doctorants sont en nombre suffisant : journée annuelle, conférences interdisciplinaires, concours « Ma thèse en 180 secondes ». La rencontre avec les entreprises, qui a eu lieu en 2019, est un dispositif à pérenniser. Une information sur le doctorat est dispensée aux étudiants en master, avec une journée portes ouvertes. Le portfolio du doctorant est mis en place, de même qu'une formation « portefeuille d'expérience et de compétence ».

Le nombre de thèses soutenues est en léger recul, de 84 (2014/2015) à 75 (2018/2019). La durée des thèses a légèrement diminué sur le quinquennat, passant de 68 mois à 66 mois. Elle reste toutefois raisonnable pour une ED orientée principalement vers les SHS. Le nombre d'abandons est faible, proche de 4 % (le tableau en annexe donnant toutefois des chiffres variables), ce qui est positif.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED a renforcé les liens avec le monde socio-économique : elle a fait entrer un membre de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) dans son conseil et a développé les formations professionnelles. Le dossier déposé pour l'évaluation signale l'information par une Lettre professionnelle mais cette lettre ne figure pas dans les annexes. La valorisation du doctorat repose sur la création d'un réseau d'Alumni et une cérémonie des diplômés. Six prix de thèse ont été obtenus mais depuis la sortie de l'IdEx, les jeunes docteurs de l'Université Bordeaux Montaigne ne peuvent plus candidater au prix de l'Université de Bordeaux. La création d'un prix interne à l'Université paraît souhaitable. La valorisation pourrait aussi passer par l'accompagnement à la publication de la thèse.

Le suivi professionnel des jeunes docteurs est effectué par un observatoire de l'université, extérieur à l'ED. Celle-ci effectue toutefois des relances pour améliorer le taux de réponse, qui est d'ailleurs satisfaisant (environ 70 % de réponses en 2015). Les résultats d'insertion sont bons et attendus pour une ED de SHS : on note un petit nombre de demandeurs d'emploi (entre 3 et 13), une forte proportion d'enseignants des premiers et seconds degrés (21 sur 56 pour la cohorte 2015, à 3 ans), des positions en nombre limité dans l'enseignement supérieur et dans la recherche (12 sur 56 pour la même cohorte) et 9 dans le secteur privé.

Les résultats sont diffusés au conseil, à la commission recherche de l'UBM, aux doctorants et directeurs de recherche. L'ED en tire parti en favorisant l'autoréflexion des doctorants sur leurs compétences et en accentuant ses efforts de promotion du doctorat en direction du monde socio-économique.

Autoévaluation et projet

Le dossier déposé pour l'évaluation donne la liste de ce qui a été corrigé par rapport aux points faibles détectés en 2015. Il n'identifie pas de façon explicite de points faibles ou forts au sein de l'ED, sur lesquels aurait pu s'articuler le projet. Le projet envisage des coopérations à l'échelle nationale, en particulier avec l'Université de La Rochelle, en vue de favoriser des mutualisations. Il propose également une réorganisation des études doctorales, dans le cadre d'une « École de recherche Montaigne Humanités (EDRMH) », associant l'ED et les masters.

Des propositions intéressantes concernent l'innovation pédagogique au niveau doctoral et l'amélioration de l'accompagnement post-thèse par le biais de la mise en place d'une cellule de veille pour l'insertion. D'autres améliorations (financement, formations, formations en ligne) sont mentionnées de façon pertinente.

Sur le plan de l'organisation, l'élargissement de la direction à plusieurs directeurs adjoints est suggéré.

L'internationalisation n'est pas abordée dans cette partie. Il serait utile de réfléchir sur la façon dont l'ED s'inscrit dans l'alliance d'universités européennes à laquelle travaille l'UBM.

Appréciation globale

L'ED 480 fonctionne de façon très satisfaisante, dans un contexte institutionnel compliqué, qui a limité ses possibilités de partenariats (départ de la ComUE, sortie de l'IdEx). L'ED a un adossement scientifique pertinent et mène une véritable politique fondée sur l'interdisciplinarité. Elle a tenu compte de la plupart des remarques faites en 2015 lors de la précédente évaluation et a su construire sur ses points forts et se mettre en conformité avec les textes officiels. Elle a gagné en autonomie et a fait preuve de dynamisme et d'initiative. La direction, le conseil et le personnel administratifs travaillent de façon efficace et dans la collégialité. Les doctorants bénéficient de moyens satisfaisants, en locaux et en personnels. Ils sont bien accueillis, accompagnés, suivis et formés. L'absence de collège doctoral ne permet pas de mutualisations avec d'autres ED ou établissements du site mais l'ED a su mettre en place quelques coopérations et elle n'est pas restée isolée. Les aspects liés à la poursuite de carrière des doctorants sont bien traités. L'ED est attractive, mais doit approfondir sa politique d'ouverture, nationale et internationale, et encourager la mobilité des doctorants. Elle doit améliorer quelques points tenant à son fonctionnement, en élargissant la direction, en envisageant éventuellement la mise en place d'un bureau pérenne et en finalisant un règlement intérieur. Faute de mutualisations par l'intermédiaire d'un collège, tout l'effort de formation repose sur l'ED et ses UR. Des moyens supplémentaires pourraient permettre de dédoubler certaines formations afin de satisfaire la demande des doctorants. Le projet propose des pistes intéressantes, notamment pour l'innovation pédagogique, les formations, la professionnalisation, l'articulation master/doctorat. Une coopération à l'échelle régionale est envisagée, mais l'échelon international mériterait d'être mieux pris en compte, pour une ED de cette importance.

Points forts

- La forte implication de la direction, du personnel administratif et du conseil.
- Le très bon adossement scientifique et la qualité de la politique scientifique.
- Le bon fonctionnement collégial.
- L'accueil et le suivi des doctorants.
- Le bon accompagnement des doctorants à l'insertion professionnelle.
- Les moyens importants en termes de locaux et de personnel administratif.

Points faibles

- L'ouverture internationale limitée.
- L'aide à la mobilité des doctorants trop faible.
- L'absence de règlement intérieur de l'ED.
- L'accès difficile à certaines formations.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

Le comité d'évaluation recommande de maintenir le principe de collégialité appliqué jusqu'ici ainsi que le suivi attentif des doctorants. Les efforts déployés en matière d'insertion professionnelle sont également à poursuivre. Il suggère un élargissement de la direction, une direction adjointe pouvant être utile en cas d'absence ou de vacance de la direction.

Il recommande d'établir rapidement un règlement intérieur de l'ED afin que les règles implicites de fonctionnement soient clairement formulées et facilement consultables par tous.

Il suggère de renforcer l'ouverture internationale de l'ED, qui sera initiée dans le cadre d'une alliance européenne de l'UBM, et d'encourager la mobilité internationale des doctorants, en lui consacrant une part plus substantielle de son budget.

Enfin, elle propose que l'ED dédoublé certaines formations très demandées, auxquelles les doctorants n'ont pas toujours facilement accès.

À l'attention des établissements

L'établissement a su doter l'ED de moyens conséquents, en locaux et personnels, cependant le budget alloué à la formation et aux aides mériterait d'être mieux diversifié.

La valorisation du doctorat pourrait passer par un prix de thèse, interne à l'UBM.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

